

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Commune de Saints-Geosmes

### SEANCE DU 04 DECEMBRE 2020

Date de la convocation : 27 novembre 2020  
Date d'affichage : 07 Décembre 2020

L'an deux mille vingt, le quatre Décembre à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacky MAUGRAS, maire.

**Présents** : BONNOTTE NADINE, DETOURBET BERNARD, GAGNOT-BAZIN DANIELE, GARBINO GERARD, GOUVERNEUR SYLVIE, GUENIOT FRANCOIS, HUMBLLOT EVELYNE, MARCOUX VERONIQUE, MAUGRAS JACKY, MINOT CHANTAL, MIOT ERIC, MONIER MICHELE, ROUSSEL EMMANUEL, ROYER MARC, SIMEANT ALAIN, WARNET CHRISTIANE, ZENDER SEBASTIEN

**Absents excusés** : AUBRY ROMAIN, CAUSERET EDITH

**Secrétaire** : Monsieur MAUGRAS JACKY

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

M. le Maire informe le Conseil Municipal des déclarations d'intentions d'aliéner des biens, situés à Saints-Geosmes, pour lesquels la communauté de communes du Grand Langres n'a pas fait jouer son droit de préemption urbain, à savoir :

- Immeuble bâti section AB 30- 32 route de Dijon
- Immeubles non bâti – section AC 383 - AC 385 et AC 387 – 20 rue des Pâquis
- Immeuble non bâti Section AD 266 – Champ Noir sur les Jardins
- Immeuble bâti Section AA 1 et AA 66 – 1 Rue du Sabinus
- Immeuble non bâti Section AB 86 – En Chambre Haute

| <b>2020_106 - Adoption Rapport sur prix et qualité du service public d'eau potable 2019</b> |  |             |               |                   |                        |
|---|--|-------------|---------------|-------------------|------------------------|
| <i>Conseillers présents</i>   | <i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i> | <i>Pour</i> | <i>Contre</i> | <i>Abstention</i> | <i>Non participant</i> |
| 17  | 17                                     | 17          | 0             | 0                 | 0                      |

Mr le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport par Mr Alain SIMEANT, adjoint en charge de l'eau potable et de l'assainissement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la commune pour l'année 2019 et de publier sur le site internet de la commune : [www.saints-geosmes.com](http://www.saints-geosmes.com)
- Décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- Décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

- Décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA qui correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

| <b>2020_107 - Attribution marché voirie définitive Lotissement Poirier au ciel</b> |  |             |               |                   |                        |
|--|--|-------------|---------------|-------------------|------------------------|
| <i>Conseillers présents</i>  | <i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i> | <i>Pour</i> | <i>Contre</i> | <i>Abstention</i> | <i>Non participant</i> |
| 17   | 16                                     | 16          | 0             | 0                 | 1                      |

Suite à la consultation dématérialisée lancée pour les travaux de voirie définitive au Lotissement « Poirier au ciel », le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer le marché des travaux comme suit :

- Lot 1 – Voirie et assainissement de surface – à : SAS BONGARZONE TP à SAINTS-GEOSMES 52200, pour un montant de 57 497,50 euros HT ;
- Lot 2 – Revêtements de surface et signalisation – à : SAS COLAS NORD EST Agence de CHAUMONT 52000, pour un montant de 29 993,65 euros HT

M. Eric MIOT, maire délégué de Balesmes sur Marne a quitté la salle et n'a pas participé au vote.

M. le Maire est autorisé à signer les marchés ainsi que toutes pièces utiles pour l'exécution de ces marchés, ainsi que tous avenants éventuels.

| <b>2020_108 - Subvention Bleuet de France</b> |  |             |               |                   |                        |
|---|--|-------------|---------------|-------------------|------------------------|
| <i>Conseillers présents</i>                   | <i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i> | <i>Pour</i> | <i>Contre</i> | <i>Abstention</i> | <i>Non participant</i> |
| 17  | 17                                     | 17          | 0             | 0                 | 0                      |

En application des dispositions du décret du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19, les collectes sur la voie publique pour la campagne du Bleuet de France du mois de mai et novembre ont été annulées.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 150 euros à l'Œuvre Nationale du Bleuet de France pour l'année 2020 et de procéder à une ouverture de crédits budgétaires par virement de crédit comme suit :

Compte 6574                       = + 150 €  
Compte 615221                   = - 150 €

| <b>2020_109 - Formation des Elus Municipaux</b> |  |             |               |                   |                        |
|---|--|-------------|---------------|-------------------|------------------------|
| <i>Conseillers présents</i>                     | <i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i> | <i>Pour</i> | <i>Contre</i> | <i>Abstention</i> | <i>Non participant</i> |
| 17  | 17                                     | 17          | 0             | 0                 | 0                      |

M. le Maire expose que la formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales le Conseil Municipal, doit délibérer sur l'exercice du droit à la formation des élus municipaux, en déterminant les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- d'inscrire le droit à la formation des élus dans les fondamentaux de la gestion des communes et d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 2% du montant des indemnités des élus, soit 1 650 euros annuels, couvrant les frais de mission, de déplacement et de formation.

Un tableau récapitulatif des formations suivies sera établi et annexé au compte administratif.

- Autorise le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre du droit à la formation

| <b>2020_110 - Adhésion CHASSIGNY et GUYONVELLE au SMTPL Syndicat Mixte Transports Pays de Langres</b> |  |             |               |                   |                        |
|---|--|-------------|---------------|-------------------|------------------------|
| <i>Conseillers présents</i>   | <i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i> | <i>Pour</i> | <i>Contre</i> | <i>Abstention</i> | <i>Non participant</i> |
| 17  | 17                                     | 17          | 0             | 0                 | 0                      |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'adhésion des communes de Chassigny et de GUYONVELLE au Syndicat Mixte des Transports Scolaires du Pays de Langres.

### **Affouages Balesmes 2021**

Des lots d'affouages à définir seront attribués au prix de 7 euros le stère

### **Questions diverses**

#### III. - Colis de Noël

Les conseillers municipaux distribueront dans les prochains jours les colis de Noël offerts par la commune aux personnes âgées de plus de 70 ans domiciliées à Saints-Geosmes et à Balesmes sur marne.

Point sur les subventions accordées

#### II – Point sur les subventions

M. le Maire fait le point sur les subventions déjà obtenues pour les différents dossiers de travaux à savoir :

- 1) DETR de l'Etat dans le cadre du plan de relance de l'économie :
  - 39 296 € pour la Vidéoprotection 2<sup>ème</sup> phase
  - 9 897 € pour le raccordement à la fibre du pôle social
  - 5 354 € pour la climatisation de la mairie
  - 31 337 € pour le système de refroidissement d'air au pôle social
  - 72 600 € pour la scénographie du pôle social
- 2) GIP de Haute-Marne :
  - 1 606 € pour la climatisation de la mairie
  - 9 400 € pour le système de refroidissement d'air au pôle social
- 1) DEPARTEMENT de Haute-Marne
  - 9 983 € pour la restructuration du cimetière

D'autres subventions sont en attente de traitement

#### III. Projet agroécologique

Dans le cadre d'une future création de ferme en agriculture syntrophique, un porteur de projet recherche un terrain d'environ 3 ou 4 ha dans l'optique d'accueillir un projet agro-écologique en vue de créer un jardin-forêt et de pratiquer un maraîchage agroforestier. Les propriétaires intéressés peuvent s'adresser au PETR du pays de Langres.

#### IV. Abattage d'arbres

M. Gérard GARBINO, adjoint, signale que 66 frênes malades vont être abattus situés le long du Chemin de la Bonnelle à Langres. Un projet de replantation est à l'étude pour 2021

V. Application CIVOX

Prochainement, les habitants qui le souhaiteront pourront télécharger une application sur leur téléphone mobile qui leur permettra d'avoir accès aux informations municipales communiquées en direct par la commune, mais aussi de signaler en mairie tout fait concernant la commune.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h 45 .

**Fait à SAINTS-GEOSMES, les jours, mois et an susdits**

*Le 8 décembre 2020*

Le maire,

**Jacky MAUGRAS**

